



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

SATT AxLR
950 rue Saint-Priest, CSU Bâtiment 6
34090 Montpellier
Tél. : 04 48 19 30 00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation :

**PRESTATION D'EMISSION ET DE LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT SOUS
FORME DEMATERIALISEE POUR LE PERSONNEL DE LA SATT AxLR**

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE

**Date limite de réception des offres : Vendredi 25 octobre 2019
Heure limite de remise des offres : 12 H 00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE : PRESENTATION DE LA SATT AXLR</u>	3
<u>CONTEXTE :</u>	3
<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
1.6 – PRESTATIONS SIMILAIRES	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE - DELAIS D’EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION	5
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE : PIECES DE LA CANDIDATURE	5
4.2 - DOCUMENTS A PRODUIRE : PIECES DE L’OFFRE	6
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	7
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	8
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule : Présentation de la SATT AxLR

AxLR, la Société d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) de la région Occitanie Est couvrant l'ancienne région Languedoc Roussillon a été créée pour aider les laboratoires publics et leurs équipes dans la valorisation de leurs travaux et savoir-faire.

Le cœur de métier d'AxLR est la maturation de projets sur les plans juridique, économique et technologique. Ainsi AxLR soutient financièrement, la maturation des technologies en apportant les moyens humains, techniques et financiers, et en assurant l'ingénierie des projets de transfert jusqu'à leur mise sur le marché.

AxLR, SATT du Languedoc Roussillon est une société privée (SAS) avec un actionnariat public tel que notamment BPI, la Région Occitanie, la Métropole de Montpellier (entre autre).

Nombre de salariés (au 30/09/19) :

- +/- 65 personnes,
- 40 permanents
- 25 CDD (durée maximum 18 mois)
- Nombre de personnes bénéficiant de tickets restaurant : entre 45 à 50 personnes (nombre fluctuant)

Contexte :

AxLR, SATT du Languedoc Roussillon a décidé de renouveler son marché relatif à des titres restaurant sous forme dématérialisée (carte) pour son personnel ne bénéficiant pas de restauration collective à proximité de son lieu de travail.

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le marché a pour objet l'émission et la livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée pour le personnel de la SATT AxLR.

Ce marché recouvre notamment les prestations suivantes :

- L'émission de titres restaurant sous support dématérialisé et leur livraison en France métropolitaine
- La mise à disposition auprès de la SATT AxLR et de son personnel d'un site sécurisé pour la passation et le suivi des commandes
- La réalisation et la gestion de supports d'information et de communication à destination des bénéficiaires
- La tenue et la fourniture d'informations / statistiques sur la gestion du marché.

AxLR, SATT du Languedoc Roussillon contribue au financement des titres restaurant à hauteur d'environ 60%, le salarié contribuant à hauteur d'environ 40%, précomptés directement sur le salaire. La valeur faciale actuelle au 30/09/19 est de 8.50 €.

Au vu de ses effectifs et à titre indicatif, AxLR, SATT du Languedoc Roussillon a délivré pour l'année 2018, 9 432 titres restaurants soit un montant total de 80 179. 00 €.

Les prestations sont détaillées et définies dans le cahier des charges joint au présent document.

1.2 - Étendue de la consultation

Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, traité à prix unitaires et s'exécutant par émission de bons de commandes. En application de l'Article R2162-4° du Code de la commande publique, le marché est conclu sans minimum mais avec un maximum fixé à 221 000 € H.T.

1.3 - Décomposition de la consultation

Marché non alloti.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire de l'accord-cadre est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

1.6 – Prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la procédure prévue à l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique pour la réalisation de prestations similaires au présent marché.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 01/01/2020 sous réserve de notification.

A défaut, le marché prendra effet à compter de sa date de notification.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an par tacite reconduction pour une durée maximale de reconduction de 1 an.

Le marché prendra automatiquement fin au 31 décembre 2021.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de validité du marché.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au 13/12/2019 avec un démarrage d'exécution au 01/01/2020.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Sans objet.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le bordereau de prix unitaires (B.P.U.)
- Le cadre de réponse technique

Le dossier de consultation est disponible en ligne sur le profil acheteur utilisé par la SATT AxLR : www.achatpublic.com accessible également via le site www.marchesonline.com

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents pourront être rédigées soit en langue française, soit en anglais et devront être exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire : Pièces de la candidature

Afin de simplifier le dépôt des plis, les candidats n'ont pas obligation de signer les documents de candidature et d'offre au moment du dépôt des plis.

La signature ne sera exigée qu'au terme de la procédure avec l'attributaire afin de formaliser le marché conclu.

Conformément à l'article R. 2143-3 et 4 du Code de la Commande Publique, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et pouvoir (ou DC1, DUME)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

- Pour les entreprises nouvellement créées, possibilité de justifier de ses capacités économiques et financières par tout autre moyen considéré comme approprié.

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Le CV des intervenants en charge de l'exécution du marché + détail sur le niveau d'expérience (production de références adéquates provenant de marchés antérieurs pour chacun des intervenants par ex.)
- Une liste des principaux services exécutés par le prestataire au cours des trois dernières années, indiquant l'objet, le montant, la date, le destinataire (public ou privé)
- Pour les entreprises nouvellement créées, possibilité de justifier de ses capacités techniques et professionnelles par tout autre moyen

Pour justifier des capacités économiques et financières et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

DUME : Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats peuvent créer le DUME sur le portail Web de Chorus pro accessible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. En cas d'utilisation du DUME électronique, le candidat devra joindre le fichier DUME au format.xml dans son dossier de réponse déposé sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

4.2 - Documents à produire : Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'**acte d'engagement** (A.E.)
- Le **cahier des clauses particulières** (C.C.P.) : cahier à accepter sans aucune modification
- Le **bordereau des prix unitaires** (B.P.U.) complété
- Le **cadre de réponse technique renseigné par le candidat** accompagné le cas échéant par un mémoire technique
- Le **La communication de la politique de confidentialité du candidat**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle
Capacités financières

Capacités techniques et professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix	40%
2-Valeur technique	60%

Remarques :

Calcul relatif au prix : 40%

La formule utilisée pour le calcul est la suivante :

$$\frac{(\text{Prix le plus bas}) \times 40\%}{\text{Prix proposé}} = \text{note du candidat}$$

Calcul relatif à la valeur technique : 60%

La qualité technique de l'offre sera jugée en fonction des réponses transmises dans le cadre des réponses techniques et le cas échéant dans le mémoire méthodologique du candidat, et se fera sur la base des points suivants :

- **Description de l'offre :**
 - Organisation pour l'exécution du marché
 - Modalités de fonctionnement du site internet sécurisé (version AxLR et salariés)
- **Services proposés :**
 - Description du support dématérialisé
 - Appréciation du réseau d'utilisation du support dématérialisé
 - Description des services annexés et avantages proposés
- **Equipe affectée à l'exécution des prestations :**
 - Appréciation des compétences, des CV et des références de l'équipe spécialement dédiée à l'exécution des prestations et à l'accompagnement de la SATT AxLR

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec a minima les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

➤ **Documents qui seront demandés aux seuls candidats retenus :**

- Les certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique
- L'attestation d'assurance professionnelle pour l'année en cours

(Ou documents équivalents accompagnés par une traduction en français pour le candidat étranger)

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Pour toutes les consultations lancées à compter du 1^{er} octobre 2018, toutes les étapes de passation du marché public seront de façon dématérialisée.

La plateforme de dématérialisation utilisée pour cette consultation par la SATT AxLR est : www.achatpublic.com accessible via le site www.marchesonline.com

Les conditions de présentation des plis électroniques :

Un dossier (enveloppe globale zippée) contenant les pièces de la candidature d'un côté et de l'autre, les pièces de l'offre

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Signature électronique :

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire lors du dépôt électronique des plis. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés par la suite et l'attribution donnera lieu à la signature manuscrite du marché.

La transmission sur support papier n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au moins 5 jours avant la date limite de réception des offres par l'intermédiaire du profil acheteur de la SATT AxLR dont l'adresse URL est la suivante :

www.achatpublic.com accessible via le site www.marchesonline.com

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 2 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.